

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026

FG/EF
2026-99

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 18 juin 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 23 - Représentés : 3 - Absent : 1

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ		X	Véronique LIMOUSIN
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Laurence PONSEEL
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER	X		
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE	X		
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Françoise HALLEY comme Secrétaire de séance.

Actualisation du règlement intérieur de la Médiathèque

La Médiathèque de Trouville-sur-Mer constitue un lieu de lecture, de culture, de découverte et de partage ouvert à tous les publics. Elle offre un accès à des collections variées, à des ressources numériques ainsi qu'à de nombreuses propositions d'action culturelle tout au long de l'année.

Dans cette démarche, et afin de tenir compte de l'évolution de ses services et de garantir un accueil adapté à l'ensemble des usagers, il convient d'actualiser son règlement intérieur.

Les modifications du règlement intérieur sont donc apportées de la façon suivante :

- à l'article 1 : modification des règles de vie collective

Le calme, une tenue vestimentaire correcte, une hygiène adaptée ainsi qu'un comportement respectueux envers les autres usagers et le personnel sont exigés au sein de la Médiathèque. L'appréciation du caractère approprié du comportement, de l'hygiène ou de toute situation susceptible de gêner les autres usagers relève exclusivement des agents de la Médiathèque.

L'introduction de bagages ou d'objets volumineux (sacs de grande taille, valises, etc.) est interdite au sein de la Médiathèque. Ceux-ci doivent être laissés à l'extérieur des locaux.

- à l'article 2 : inscriptions – évolution des critères de gratuité, celle-ci étant accordée :

- Aux demandeurs d'emploi, sur présentation d'un justificatif ;
- Aux personnes en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif MDPH ;
- Aux bénéficiaires du service de portage à domicile sur le territoire de Trouville-sur-Mer ;
- Aux collégiens munis du Pass Culture ;
- Aux Trouvillais jusqu'à leurs 18 ans révolus ;
- Aux classes ainsi qu'à certains groupes spécifiques (hôpital de jour, La crèche multi-accueil la Récré, Les Caillouets, etc.).

- à l'article 3 : emprunt et retour des documents

Réservations

Suppression de l'interdiction de réserver des romans en statut nouveauté en saison haute.

Jeux de société

Augmentation du nombre de jeux empruntables par carte (2), suppression de l'obligation de posséder une carte d'adhérent pour jouer sur place.

- à l'article 5 : Consultation

La limite d'âge d'un mineur non accompagné pour une consultation internet, par conséquent uniquement sous le contrôle visuel d'un bibliothécaire, est relevée de 11 à 14 ans.

Le rapport entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 4 juin 2026,

Vu l'avis de la Commission Culture, tourisme, animations, attractivité et développement économique du 10 juin 2026,

Considérant le règlement intérieur actuel de la médiathèque,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de la Médiathèque, notamment en raison de l'évolution et de la diversification des publics accueillis

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
2 absentions : Nicolas SAUVAGE, Odile LESAGE-FRANSES
Le reste du conseil municipal vote pour

- **APPROUVE** l'actualisation du règlement intérieur de la Médiathèque, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **PRECISE** que ledit règlement est applicable à l'ensemble des personnes fréquentant l'établissement.
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

MADAME LA MAIRE
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCCCF
STÉPHANIE FRESNAIS

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Françoise HALLEY

Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.